

DÉCLARATION DE Hervé **GARNIER**, SECRÉTAIRE NATIONAL **DE LA CFDT**

N°34 10 juillet 2017

AGIR POUR TOUS

PÉNIBILITÉ

Travaux en cours, vigilance de mise

La CFDT prend acte de la reconnaissance de la pénibilité, véritable mesure de justice sociale pour un grand nombre de salariés. Les orientations proposées par le Premier ministre devront être traduites par des propositions concrètes afin d'en mesurer leurs portées réelles.

L'évolution de la prise en charge de quatre facteurs va permettre à plusieurs milliers de travailleurs de partir en départ anticipé à la retraite dès 2018. Cependant, la CFDT refuse que cette évolution se traduise uniquement par une gestion médicalisée de la pénibilité. Cette approche médicalisée, revendiquée par une partie du patronat, est un droit à continuer d'abîmer la santé des salariés ayant les métiers les plus pénibles et donc une espérance de vie en bonne santé plus courte.

Six facteurs sont maintenus en l'état et la CFDT s'engagera pleinement à ce que les accords collectifs traitant de la prévention prennent en compte les parcours professionnels afin que les salariés concernés par les quatre autres facteurs puissent également bénéficier du droit à la formation et du passage à temps partiel.

Le désengagement financier des entreprises au profit du financement de la branche accidents du travail/maladies professionnelles, exonère les employeurs de leurs responsabilités au mépris de la santé de leurs salariés. Ce dispositif va à l'encontre de la prévention, telle que la CFDT l'a toujours défendu, et du principe de pollueur-payeur. Les employeurs qui exposent le plus leurs salariés doivent prendre des mesures de prévention adéquates ou assumer les conséquences de leur négligence.

La CFDT agira pour que le Compte professionnel de prévention soit une réalité pour tous les salariés exposés aux travaux pénibles. La prévention et la reconnaissance de la pénibilité est un long combat mené par la CFDT. Un combat mené souvent dans l'indifférence d'autres acteurs et face au cynisme d'un certain patronat. La CFDT continuera de se battre pour cette mesure de justice sociale.

SERVICE DE PRESSE

TÉL: 01 42 03 80 12 presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET Attachée de Presse

VALÉRIE MALET